

Opposition constructive

Protéger les Français et bâtir une France plus juste, voilà le projet que défendent les Socialistes. Et qu'ils déclinent en proposition de loi, lorsqu'ils en ont la possibilité, comme le 10 février, à l'occasion de leur niche parlementaire.

Protéger les Français passe, aujourd'hui, par la création d'un fonds d'indemnisation des victimes de la Covid-19. À ce jour, 78 000 malades sont décédés et 3,3 millions de personnes ont contracté la maladie. 230 000 ont été hospitalisées et souffrent d'une Covid au long cours.

Régis Juanico et Christian Hutin proposent de s'inspirer du fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante ou des pesticides.

Protéger les Français, c'est être aux côtés des enfants victimes de violences sexuelles et donner à la Justice les moyens de sanctionner leurs agresseurs. La proposition de loi, défendue par Isabelle Santiago, vise à aligner notre législation sur les standards les plus sévères. La notion de consentement ne pourra être invoquée en dessous de 15 ans. Aujourd'hui, il n'existe pas de seuil.

Les relations sexuelles incestueuses entre un majeur et un mineur seraient passibles de vingt ans de réclusion criminelle. Aujourd'hui, l'inceste est une circonstance aggravante mais n'est pas considéré comme un crime.

Une France plus juste, c'est une France qui prend, enfin, à bras le corps la question de la précarité de la jeunesse et lui apporte des solutions. Comme il l'avait expliqué en visioconférence aux Socialistes du Finistère, Boris Vallaud a présenté, en commission, le projet de loi AILES (Aide Individuelle à L'Émancipation Solidaire) qui vise à permettre à tous les jeunes de 18 ans de disposer d'un capital



Pour une France plus juste

de 5000 euros pour les accompagner dans leurs projets. Il prévoit aussi la création d'un revenu de base, dès 18 ans, de 564 euros par mois.

Une France plus juste, c'est aussi une France qui réforme, enfin, la fiscalité des droits de successions, comme le propose Christine Pirès Beaune, en taxant toutes les successions au-delà de 300 000 euros.

Une France plus juste, c'est aussi une France qui limite les écarts de revenus. Aujourd'hui, en moyenne, un PDG du CAC 40 gagne 5,19 millions d'euros soit 248 Smic. **« En rendant visible le caractère vital de métiers mal rémunérés, l'épidémie de Covid-19 doit nous conduire à reconsidérer durablement la hiérarchie de nos valeurs »**, estime Dominique Potier. D'où sa proposition d'instaurer un écart de revenus de 1 à 12 dans les entreprises.

Une France plus juste, c'est aussi un pays qui lutte réellement contre le gaspillage alimentaire, en contrôlant mieux l'application de la loi que Guillaume Garot avait fait voter en 2016.

En plus de ces propositions de loi, Christine Pirès Beaune a déposé une résolution visant à demander au gouvernement de solliciter un avis du Conseil d'État concernant la légalité des contrats de concessions autoroutières.



Le verdict des urnes

Le ministre de l'Intérieur présentant une cuisante défaite des listes LREM aux Municipales, avait modifié l'intitulé des étiquettes politiques des listes, allant même jusqu'à créer, sur mesure, la nuance « divers centre ».

Manifestement, les résultats des Municipales ont été encore plus mauvais que ne le craignait En Marche, puisqu'il a fallu près d'un an pour, qu'enfin, le ministère de l'Intérieur publie les résultats. Et que découvre-t-on ? Que le bloc de gauche au sens large, peut rassembler plus de 35% des électeurs. Que la droite classique attire un tiers de l'électorat. Et que la droite macroniste est aux alentours de 15%. Le rassemblement national est sous-évalué dans cette élection locale.

Contrairement aux sondages, où les réponses sont souvent induites par les questions, lorsque les électeurs votent « pour de vrai », ils font confiance à la gauche.

PS29

Bien vieillir en Finistère

«**L'évaluation du 4^e schéma Bien vivre en Finistère doit nous permettre d'améliorer encore nos interventions auprès des personnes âgées**», explique Solange Creignou, conseillère départementale déléguée aux personnes âgées.



Évaluer pour améliorer

Le 4^e schéma s'articule autour de deux grands axes : la vie en établissements (12 958 places dans le département) et l'accompagnement à domicile. Il décline trois orientations : adapter la société au grand âge, accompagner la perte d'autonomie à domicile ou en établissement et coordonner les partenariats entre les différents acteurs.

Afin que le 5^e schéma réponde aux enjeux du vieillissement dans le Finistère, le Conseil départemental procède, jusqu'au mois de juin, à une évaluation de celui qui est en train de se terminer.

Tous les acteurs du grand âge sont appelés à participer à cette évaluation. «**Nous voulons recueillir tous les avis, des professionnels mais aussi des familles et**

des personnes âgées», insiste Solange Creignou. «**Pour ce faire, nous avons créé une adresse mail pour recevoir les contributions (bienveillir@finistere.fr) mais, puisque toutes les personnes âgées ne sont pas à l'aise avec internet, nous avons adressé des questionnaires papier aux allocataires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie).**»

« Tout le monde peut apporter sa contribution. »

Des experts, locaux et nationaux, sont aussi sollicités. «**Plus d'une vingtaine d'entretiens sont programmés entre janvier et mars**», précise Solange Creignou.

Dans un souci de transparence, un comité d'évaluation a été mis en place. Il est composé d'une trentaine de personnes représentant les élu.es, les services du Conseil départemental, de l'État, des associations de retraités et de personnes âgées ou des établissements.

«**Il est présidé par Jean-François Serres, une personnalité qualifiée indépendante qui siège dans la commission affaires sociales et santé au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)**», insiste Solange Creignou.

Le Conseil départemental est particulièrement vigilant sur quelques points essentiels, comme le reste à charge pour les usagers et la qualité de

l'accompagnement, en établissement mais aussi à domicile, la prévention de la dépendance ou la prise en charge spécifique des personnes handicapées vieillissantes.

L'évaluation du 4^e schéma, et la préparation du 5^e, intervient à un moment où tous les professionnels du Grand âge attendent avec impatience le projet de loi sur la dépendance, promis depuis plusieurs mois, mais qui tarde à être présenté (voir encadré). «**Il devient urgent de prendre des mesures pour accompagner le vieillissement de la population**», s'impatiente Solange Creignou. «**Dans le Finistère, les projections démographiques prévoient un doublement du nombre des personnes de plus de 75 ans à l'horizon 2040. C'est donc dès maintenant qu'il faut engager une revalorisation des métiers d'aide à la personne. On a bien vu pendant la crise que le personnel était indispensable. Or, sans une revalorisation des salaires et une amélioration des conditions de travail, il va être de plus en plus difficile de recruter.**»



Relever le défi de la dépendance

Une loi pour le Grand Âge, vite!



dépendance soit enfin présentée.

Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, a mis le feu aux poudres en déclarant : «*Les réformes des retraites et du Grand âge restent à l'agenda de ce quinquennat, dès lors que la situation sanitaire nous permettra de les reprendre. Les Français comprendront bien que notre boussole, c'est la gestion de cette crise*». N'étant pas nés de la dernière pluie, les responsables des structures associatives qui interviennent auprès des personnes âgées ont bien compris que cette formulation signifiait un report sine die de cette réforme.

Les quatre organisations associatives du secteur de l'aide à domicile (Una, Adédom, ADMR, FNAAFP/CS) ont lancé le 27 janvier une campagne de sensibilisation (<https://urgencedomicile.org>) pour appeler les Français à interpeller leurs élu.es, afin que la grande loi pour la

«*Alors que 80 % des Français souhaitent vieillir à domicile, il est déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap et des familles en difficulté. Oubliés des pouvoirs publics depuis de trop nombreuses années, l'aide et le soin à domicile ont urgemment besoin de financements et d'une loi Grand âge et autonomie ambitieuse pour continuer à accompagner les plus fragiles*», insistent les quatre organisations.

Leurs revendications tiennent en trois points : une loi Grand âge et une autonomie ambitieuse mise en œuvre avant l'été 2021, une impérative revalorisation des métiers de la branche de l'aide à domicile, alors que le salaire net moyen des salariés qui interviennent à domicile est de 970 euros par mois et des financements pérennes pour couvrir les besoins et accompagner les évolutions des services. «*Les allers-retours sans fin entre le gouvernement et les Départements, pour assurer les financements nécessaires, doivent cesser.*»

Mobilisation contre la carte scolaire

En mars 2020, le ministre de l'Éducation nationale s'était engagé à ne fermer aucune classe ni aucune école rurale sans l'accord du maire. Or, les cartes scolaires, en préparation actuellement, sont en contradiction avec les engagements pris par le gouvernement, notamment dans le Finistère, ce qui provoque la colère des élu.es.

Dans le pays de Morlaix, onze classes sont menacées de fermeture dans les communes de Carantec, Guerlesquin, Pleyber-Christ, Plouégat-Guerrand, Plouigneau, Plounéour-Ménez, Plourin-lès-Morlaix et Saint-Martin-des-Champs.

Autour de Jean-Paul Vermot, président de la communauté d'agglomération, et du sénateur Jean-Luc Fichet, ils ont dénoncé **« une vision comptable et à court terme, qui touche à la qualité de vie du territoire ».**

Même incompréhension au Relecq-Kerhuon : **« Depuis bientôt une année, la crise sanitaire est associée à de nombreuses recommandations et protocoles pour limiter la propagation du virus et la préservation de la santé de nos enfants »,** a rappelé le maire, Laurent Péron. Donc, les deux fermetures de classes prévues dans sa commune **« auraient pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par classe, rendant plus compliqué le respect des gestes barrières si importants ».**



Non aux fermetures de classes

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre le projet de carte scolaire dans le Finistère qui prévoyait la suppression de 54 classes et de 14 postes de remplaçants. Dans une déclaration commune, elles ont dénoncé la suppression de 23 postes. **« En effet, même si le taux d'encadrement s'améliore, malgré ces 23 emplois en moins, le contexte Covid n'a pas permis aux élèves de bénéficier de toutes les attentions de leurs enseignants, impactant les progrès scolaires de beaucoup d'enfants, notamment des plus fragiles. »**

« Aujourd'hui, nous avons besoin de moyens supplémentaires pour venir en aide à ces élèves », ont-elles insisté. **« Nous aurions pu penser qu'un moratoire aux fermetures serait envisagé pour cette prochaine année et que ces enfants en difficulté méritaient d'être mieux considérés par la nation française et donc d'être accueillis dans des classes à effectif allégé. »**

La tension monte à Guipavas

C'était quasiment palpable lors du dernier conseil municipal : il y a de l'électricité dans l'air entre les élu.es de Guipavas.

Depuis les élections municipales, le climat s'est en effet tendu entre le maire Divers droite, Fabrice Jacob, et les élus des trois listes d'opposition. Elles ont essuyé un refus lorsqu'elles ont demandé à ce que les conseils puissent se tenir en visio, pendant le premier confinement, elles ne sont pas représentées dans des structures comme le SIVU de l'Élorn et elles n'ont pas été associées aux distributions des colis pour les personnes âgées.

Mais c'est l'affaire des locaux mis à leur disposition qui a mis le feu aux poudres. Au point que les représentants des trois listes ont tenu une conférence de presse commune pour dénoncer la méthode utilisée par le maire. **« On ne peut pas dire que nous soyons souvent d'accord,**

mais, là, la coupe était pleine et il fallait marquer le coup », insiste Claire Le Roy qui menait une liste citoyenne en mars dernier. Au milieu du mois de janvier, c'est par mail que les élus ont appris qu'ils devaient, pour loger les agents de la police municipale, s'installer à Coataudon, c'est-à-dire à plusieurs kilomètres de la mairie. **« Nous ne contestons pas la nécessaire réorganisation de la mairie, même si nous n'étions pas favorables**



Les oppositions doivent être respectées

à la création d'une police municipale », précise Claire Le Roy. **« Nous étions prêts à envisager toutes les possibilités de relogement. Mais nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter puisque la décision est tombée comme un couperet. »**

Comment expliquer cet autoritarisme ? Il faut remonter un peu en arrière pour comprendre. Maire sortant, Fabrice Jacob avait succédé à Gurvan Moal, en cours de mandat. En mars dernier, c'est sur son nom qu'il a été élu. Certes avec une faible participation, mais incontestablement élu. Mais un autre élément doit être pris en compte : outre la liste citoyenne, que menait Claire Le Roy, et une autre centriste, le maire sortant a dû affronter une liste dissidente de droite, menée par une de ses anciennes adjointes. Les plaies de cette division à droite ne sont toujours pas cicatrisées. Mais ce ne sont pas aux autres élu.es de payer les pots cassés. À suivre...

Retrouvez-nous sur

Facebook
PS.Finistere
 et Twitter
 @fede_PS29

Maintien de l'ordre : l'avis de la CNCDH

« La garantie des Droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. » L'article 12 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen résume totalement l'esprit de l'avis sur les rapports entre Police et Population, adopté le 11 février par la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme).

A lors que vient de débiter le Beauvau de la sécurité et que la mobilisation pour le retrait de la loi de sécurité globale se poursuit, l'avis de la CNCDH revêt une importance particulière.

La « politique du chiffre » et la réorientation des politiques publiques de sécurité axées sur la lutte contre la petite et la moyenne délinquances ont favorisé la dimension répressive de l'activité policière. La CNCDH appelle à une redéfinition des indicateurs de « performance policière » et des missions attribuées à la police, en revalorisant la dimension de service public de la police au « service de la population ».

Pour reconstruire une relation privilégiée avec la population, la CNCDH recommande de restaurer une authentique police de proximité et d'améliorer l'accueil des usagers dans le cadre de « programmes d'action locale » élaborés et évalués avec les citoyens, incluant, si besoin, des services dédiés pour lutter contre les discriminations.

La CNCDH considère qu'il est impératif de redéfinir les conditions d'intervention et d'usage de la force par les forces de l'ordre pour lutter contre les dérives policières.

La CNCDH recommande une nouvelle fois d'engager une réflexion de fond sur l'encadrement légal et la pratique des contrôles d'identité, à l'origine d'un sentiment d'arbitraire et d'injustice au quotidien.

La Commission alerte sur un dévoilement du pouvoir de verbalisation de la police à l'encontre de certaines catégories de la population, au nom de la « sauvegarde de l'ordre public ».

Elle considère qu'il est aussi urgent de réencadrer les manifestations, qui ont donné lieu à un usage inédit de la force ces dernières années. Le nouveau Schéma national

de maintien de l'ordre ne remplit pas l'objectif affiché de réinstaurer un dialogue effectif, entre police et manifestants, et laisse aux personnels de police de grandes latitudes pour exercer un pouvoir plus coercitif sur la population. La Commission rappelle que les méthodes d'intervention et d'interpellation doivent être strictement nécessaires, adaptées et proportionnées, notamment au regard de la liberté fondamentale de manifester.

Pour la CNCDH, il est essentiel de maintenir la durée de formation initiale au moins à douze mois et de mettre au cœur des enseignements les notions de « service à la population » et de garantie des droits. Éthique, lutte contre les discriminations et les violences, fonctionnement de la justice, communication, sciences humaines doivent être également incluses dans les formations initiales et continues.

Si les tâches qu'ils accomplissent au quotidien se sont complexifiées, les agents de police doivent pour autant rester exemplaires.

Pour lutter contre l'impunité, dont bénéficieraient des agents de police, il est essentiel de garantir l'indépendance et l'impartialité du dispositif de contrôle. La CNCDH recommande notamment la mise en place d'une plateforme unique de signalements des manquements à la déontologie, commune au Défenseur des droits (DDD), à l'IGPN et l'IGGN. Le rôle du Défenseur Des Droits doit être renforcé.

Les citoyens doivent être associés à l'évaluation de la qualité de l'accueil dans les services de police et informés des résultats des enquêtes. À des fins de transparence des interventions des forces de l'ordre, la CNCDH recommande d'imposer un affichage visible en toutes circonstances du numéro RIO (immatriculation de chaque agent) et de généraliser l'usage des caméras-piétons, tout en préservant le respect de la vie privée des personnes.

La CNCDH rappelle enfin à tous les élus et les personnalités publiques leur responsabilité dans les propos qu'ils tiennent concernant les forces de l'ordre et qui peuvent contribuer à la défiance de la population, en particulier à l'heure des réseaux sociaux.



Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
 N° 1343 - Vendredi 19 février 2021
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
 26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
 Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
 Tél. 02 98 43 44 39
 13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
 Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
 ADFFFFPS

